

Article 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Soufre fondu
Synonymes :	Soufre; Soufre élémentaire; Soufre.
Utilisation du produit:	Sous-produit dérivé du traitement des gaz acides.
Restrictions d'utilisation :	Pas disponible.
Fabricant/fournisseur :	Caledonian Midstream Corporation Suite 2110 – 555 4th Ave. S.W. Calgary, Alberta, T2P 3E7 (403) 532-8800
Numéro de téléphone:	
Téléphone d'urgence:	Numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 1-855-864-5711 CANUTEC (613) 996-6666 1 août 2023
Date de préparation de la FDS :	

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
INFORMATIONS SGH

Classification: Solides inflammables, catégorie 2
Irritation cutanée, catégorie 2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Pictogramme(s) de danger :



Mot-indicateur : Danger

Mentions de danger : Solide inflammable.
Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

La prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Mettre à la terre/liier le conteneur et l'équipement de réception.

Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants. Se laver soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire et une protection faciale.

Réponse: En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
En cas d'incendie : utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, du sable, de la terre, de l'eau pulvérisée ou de la mousse ordinaire pour éteindre.

Stockage: N'est pas applicable.

Disposition: N'est pas applicable.

Dangers non classés ailleurs : N'est pas applicable.

Ingrédients à toxicité inconnue : Aucun.

Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200).

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux)	Nom commun / Synonymes	N ° CAS.	% poids/po ids
Soufre	Soufre	7704-34-9	100

Impuretés / Additifs stabilisants : Anhydride sulfureux (N° CAS 7446-09-5); Sulfure d'hydrogène (N° CAS 7783-06-4)

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Inhalation: En cas d'inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Symptômes et effets aigus et différés : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent inclure une toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, un enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Ce produit peut contenir de petites quantités de sulfure d'hydrogène qui peuvent s'accumuler dans des espaces confinés. L'inhalation de sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de l'odorat, une irritation majeure des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), qui peut être fatale. À 300 ppm, une perte de connaissance peut survenir après 20 minutes. De 300 à 500 ppm, la mort peut survenir en 1 à 4 heures d'exposition continue. A 500 ppm, le système respiratoire est paralysé, la victime s'effondre presque instantanément et la mort peut survenir après une exposition de seulement 30 à 60 minutes. Au-dessus de 500 ppm, le sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de conscience immédiate ; la mort est rapide, et éventuellement immédiate. L'inhalation de dioxyde de soufre à des concentrations d'environ 6 ppm entraînera une irritation des yeux, du nez et de la gorge. Une surexposition grave peut entraîner la mort par acidose systémique, œdème pulmonaire ou arrêt respiratoire. L'inhalation prolongée ou répétée de dioxyde de soufre peut entraîner une altération de la fonction pulmonaire, une bronchite, de la toux et de la fatigue.

Lentilles de contact:	<p>En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.</p> <p>Symptômes et effets aigus et différés : Peut provoquer une irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur, un gonflement, une douleur, un larmoiement et une vision floue ou floue. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques en cas de contact direct.</p>
Contact avec la peau:	<p>En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Obtenir immédiatement des conseils/des soins médicaux. Retirer les vêtements contaminés non adhérents. Refroidir les matériaux adhérents et les zones brûlées avec de la glace et/ou de l'eau froide. Ne pas enlever le matériel ou les vêtements adhérents. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</p> <p>Symptômes et effets aigus et différés : Provoque une irritation cutanée. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques en cas de contact direct.</p>
Ingestion:	<p>En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.</p> <p>Symptômes et effets aigus et différés : Le produit chaud peut provoquer des brûlures thermiques. Les signes/symptômes peuvent inclure des douleurs intenses à la bouche, à la gorge et à l'abdomen, des nausées, des vomissements et de la diarrhée, du sang dans les selles et/ou des vomissements peuvent également être observés. Le soufre peut être converti en sulfure d'hydrogène dans l'intestin.</p>
Conseils généraux :	<p>En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la FDS).</p>
Remarque aux médecins :	<p>Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. Pour l'inhalation de sulfure d'hydrogène, pensez à l'oxygène.</p>

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**INFORMATIONS SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION**

Solide inflammable. Peut être enflammé par frottement, chaleur, étincelles ou flammes. La substance peut être transportée sous forme fondue à une température qui peut être supérieure à son point d'éclair. Peut se rallumer une fois le feu éteint. Lorsqu'il est chauffé, ce matériau peut dégager du sulfure d'hydrogène toxique et inflammable.

Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER sur 800 mètres (1/2 mile) dans toutes les directions ; envisagez également une évacuation initiale sur 800 mètres (1/2 mile) dans toutes les directions.

Incendie impliquant des citernes ou des chargements de voitures/remorques : Refroidir les conteneurs avec des quantités d'eau inondées jusqu'à ce que l'incendie soit éteint. Pour un

Soufre fondu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ / FICHE DE DONNÉES

Date de préparation : 1er août 2023

incendie massif, utilisez des supports de tuyau sans pilote ou des buses de surveillance ; si cela est impossible, retirez-vous de la zone et laissez le feu brûler. Retirer immédiatement en cas de bruit montant provenant des dispositifs de sécurité de ventilation ou de décoloration du réservoir. Restez TOUJOURS à l'écart des réservoirs engloutis par le feu.

Sensibilité aux chocs mécaniques : Ce matériau n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

Sensibilité aux décharges statiques : Ce matériau est sensible aux décharges statiques.

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Petit incendie : Poudre chimique sèche, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Grand incendie : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse régulière. Éloignez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne vaporisez pas d'eau sur le produit en combustion car cela pourrait provoquer des éclaboussures et la propagation de la flamme.

Produits de combustion : Oxydes de soufre.

Protection des sapeurs-pompiers : Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux. Le contact avec la substance fondue peut provoquer de graves brûlures de la peau et des yeux. Le ruissellement du feu

le contrôle peut causer de la pollution. Le sulfure d'hydrogène est plus lourd que l'air et peut s'accumuler dans les zones basses et les espaces confinés. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA). Les vêtements de protection des sapeurs-pompiers n'offrent

Section 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

qu'une protection limitée.

Procédures d'urgence: Par mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite sur au moins 25 mètres (75 pieds) dans toutes les directions. Tenir à l'écart le personnel non autorisé. Restez au vent. Restez à l'écart des zones basses. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (interdiction de fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate).

Précautions personnelles: Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8. Enfiler un appareil respiratoire autonome à pression positive et à masque intégral.

Précautions environnementales: Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Méthodes de confinement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Contenir le liquide chaud en endiguant et laisser refroidir et solidifier. Ne pas jeter dans les égouts ni laisser pénétrer dans les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs.

Les autres informations: Voir la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.**Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****Manutention:**

Ne pas avaler. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Mettre à la terre/liier le conteneur et l'équipement de réception. Se laver soigneusement après manipulation. La mise à la terre des conteneurs/équipements de versement est nécessaire lors du transfert de produit liquide chaud.

Stockage:

Stocker à l'écart des matériaux incompatibles. Voir la section 10 pour plus d'informations sur les matériaux incompatibles. Garder hors de la portée des enfants. Les espaces de tête dans les conteneurs de stockage peuvent contenir du sulfure d'hydrogène gazeux toxique. Les matériaux de structure et les systèmes d'éclairage et de ventilation doivent être résistants à la

Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

corrosion.

Composante des directives d'exposition

Soufre [N° CAS 7704-34-9]

ACGIH :10 mg/m³ (TWA) (Inhalable.); 3 mg/m³ (TWA) (Respirable.); Pour les particules

(Insoluble ou faiblement soluble) Non spécifié ailleurs

OSHA :15 mg/m³ (poussière totale) (TWA), 5 mg/m³ (fraction respirable) (TWA); Pour les particules non réglementées autrement (PNOR).

Anhydride sulfureux [N° CAS 7446-09-5]

ACGIH :0,25 ppm (STEL); A4 (2008)

OSHA :5 ppm (TWA), 13 mg/m³ (TWA); 2 ppm (TWA); 15 ppm (STEL) [Libéré] ;

Sulfure d'hydrogène [N° CAS 7783-06-4]

ACGIH :1 ppm (TWA); 5 ppm (STEL); (2009);

OSHA :20 ppm (C); 50 ppm (Peak) (Durée maximale : 10 min. une seule fois s'il n'y a pas d'autre exp. de mesure.) 10 ppm (TWA); 15 ppm (STEL) [Libéré] ;

TWA :STEL moyenne pondérée dans le temps : Limite d'exposition à court terme C : Plafond

Contrôles techniques :

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les expositions (niveaux de poussières en suspension dans l'air, émanations, vapeurs, gaz, etc.) en dessous des limites d'exposition recommandées. Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ / FICHE DE DONNÉES
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**


Protection des yeux/du visage :	Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques. Si le produit est chaud, porter un écran facial complet. Assurez-vous que les douches oculaires sont proches de l'emplacement du poste de travail. Utilisez un équipement de protection des yeux qui répond aux normes référencées par la norme CSA CAN/CSA-Z94.3-92 et les réglementations OSHA dans 29 CFR 1910.133 pour les équipements de protection individuelle.
Protection des mains :	Portez des gants de protection. Si le produit est chaud, des gants de protection thermique sont recommandés. Consultez les spécifications du fabricant pour plus d'informations.
Protection de la peau et du corps :	Portez des vêtements de protection. Des vêtements ignifuges conformes aux normes NFPA 2112 et CAN/CGSB 155.20 sont recommandés dans les zones où du matériel est entreposé ou manipulé. Des vêtements à manches longues et des pantalons doivent être portés.
Protection respiratoire:	Si les contrôles techniques et la ventilation ne sont pas suffisants pour contrôler l'exposition en dessous des limites admissibles, alors un respirateur purificateur d'air approprié approuvé NIOSH/MSHA qui répond aux exigences de la norme CSA CAN/CSA-Z94.4-11, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations dans l'air dépassent les limites des respirateurs purificateurs d'air.
Considérations générales d'hygiène :	Manipuler conformément aux pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles établies. Consulter un hygiéniste industriel compétent pour déterminer le potentiel de danger et/ou les fabricants d'EPI pour assurer une protection adéquate.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
--

Apparence:	Liquide jaune clair à ambré
Couleur:	Jaune à ambre.
Odeur:	Peut avoir une odeur de H ₂ S, substance ayant une odeur nocive (odeur d'œuf pourri).
Seuil d'odeur :	0,0047 ppm (sulfure d'hydrogène)
État physique:	Liquide (à haute température).
pH :	Pas disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ / FICHE DE DONNÉES

Point de fusion/point de congélation :	113 à 122 °C (235,4 à 251,6 °F)
Point d'ébullition initial :	Pas disponible.
Point d'ébullition:	444,6 °C (832,3 °F)
Point de rupture:	207 °C (404,6 °F) (tasse fermée)
Taux d'évaporation:	Lent.
Inflammabilité (solide, gaz):	N'est pas applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité :	35g/m ³
Limite supérieure d'inflammabilité :	1400g/m ³
La pression de vapeur:	< 1 kPa à 119 °C (246,2 °F)
Densité de vapeur:	8.9 (Aérien = 1)
Densité relative:	1,96 à 2,06 (Eau = 1) à 120 °C (248 °F)
Solubilités :	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage : n- octanol/eau :	Pas disponible.
La température d'auto-inflammation:	232 °C (449,6 °F)
DécompositionTempérature:	Pas disponible.
Viscosité:	Pas disponible.
Pourcentage volatil, poids. % :	Pas disponible.
Teneur en COV, poids. % :	Pas disponible.
Densité:	2,07 kg/L à 20 °C (68 °F)
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Suit tact avec des matériaux incompatibles. Sources d'inflammation. chaleur Exposition à
Stabilité chimique:	le dans des conditions normales de stockage. Poig
Possibilité de danger Réactions :	None connu.
Conditions à éviter	tact avec des matériaux incompatibles. Sources d'inflammation. Sui Exposition à ect. aleu
Matériaux incompatibles :	lizers. Métaux alcalins. Zinc. Halogènes. Nitrates. Oxyphosphore. onie. de Suis
Produit de décomposition dangereuse	roduits : Du sulfure d'hydrogène, du dioxyde de soufre et des oxydes de soufre apparentés peuvent être générés lors de la combustion. Combiné à l'humidité, le soufre peut former des solutions acides / corrosives. En présence d'humidité, de fer et d'oxygène, le soufre a la capacité de se former spontanément fer pyrophorique combustible.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË
Toxicité du produit
Oral: > 8437 mg/kg (rat)

Dermique: Pas disponible.

Inhalation: Pas disponible.

Toxicité des composants

Composant	N ° CAS.	LD ₅₀ oral	LD ₅₀ dermique	CL ₅₀
Soufre	7704-34-9	> 8437 mg/kg (rat)	Pas disponible.	Pas disponible.
Le dioxyde de soufre	7446-09-5	Pas disponible.	Pas disponible.	2520 ppm (rat); 1H
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	Pas disponible.	Pas disponible.	444 ppm (rat); 4H

Voies d'exposition probables : Lentilles de contact. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

Organes cibles : Peau. Yeux. Tube digestif. Système respiratoire. Poumons. Sang. Système cardiovasculaire. Système nerveux central.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ / FICHE DE DONNÉES**Symptômes (y compris les effets différés et immédiats)**

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les signes/symptômes peuvent inclure une toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, un enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Ce produit peut contenir de petites quantités de sulfure d'hydrogène qui peuvent s'accumuler dans des espaces confinés. L'inhalation de sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de l'odorat, une irritation majeure des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), qui peut être fatale. À 300 ppm, une perte de connaissance peut survenir après 20 minutes. De 300 à 500 ppm, la mort peut survenir en 1 à 4 heures d'exposition continue. A 500 ppm, le système respiratoire est paralysé, la victime s'effondre presque instantanément, et la mort peut survenir après une exposition de seulement 30 à 60 minutes. Au-dessus de 500 ppm, le sulfure d'hydrogène peut entraîner une perte de conscience immédiate ; la mort est rapide, voire immédiate. L'inhalation de dioxyde de soufre à des concentrations d'environ 6 ppm entraînera une irritation des yeux, du nez et de la gorge. Une surexposition grave peut entraîner la mort par acidose systémique, oedème pulmonaire ou arrêt respiratoire. L'inhalation prolongée ou répétée de dioxyde de soufre peut entraîner une altération de la fonction pulmonaire, une bronchite, de la toux et de la fatigue.

Œil: Peut provoquer une irritation des yeux. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur, un gonflement, une douleur, un larmoiement et une vision floue ou floue. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques en cas de contact direct.

Peau: Provoque une irritation cutanée. Les signes/symptômes peuvent inclure une rougeur localisée, un gonflement et des démangeaisons. Le produit liquide chaud peut provoquer de graves brûlures thermiques en cas de contact direct.

Ingestion: Le produit chaud peut provoquer des brûlures thermiques. Les signes/symptômes peuvent inclure des douleurs intenses à la bouche, à la gorge et à l'abdomen, des nausées, des vomissements et de la diarrhée, du sang dans les selles et/ou des vomissements peuvent également être observés. Le soufre peut être converti en sulfure d'hydrogène dans l'intestin.

Sensibilisation cutanée : Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire : Pas disponible.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : Pas disponible.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE (d'une exposition à court et à long terme)

Organes cibles : Peau. Yeux. Tube digestif. Système respiratoire. Poumons. Sang. Système cardiovasculaire. Système nerveux central.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Plusieurs études humaines ont montré qu'une exposition répétée au dioxyde de soufre à des niveaux dépassant la limite d'exposition a causé une insuffisance pulmonaire permanente. Le sulfure d'hydrogène peut réduire la fonction pulmonaire; provoquer des effets neurologiques tels que maux de tête, nausées, dépression et changements de personnalité ; irritation des yeux et des muqueuses : atteinte du système cardiovasculaire.

Cancérogénicité : Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Voir le tableau de cancérogénicité des composants ci-dessous pour des informations sur les composants individuels.

Cancérogénicité des composants

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Le dioxyde de soufre	A4	Groupe 3	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Mutagénicité : Peut causer des dommages génétiques.

Effets sur la reproduction : Pas disponible.

Effets sur le développement

Tératogénicité : Pas disponible.

Embryotoxicité : Pas disponible.

Matériaux toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Article 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	<p>Daphnia magna (puce d'eau, âge <24 h) : EC50 > 5 000 000 ug/L, 48 h, eau douce, statique ; Effet : intoxication, immobilisation ;</p> <p>Daphnia magna (puce d'eau, larves de 1er stade) ; EC50 = 3850000 ug/L, 96 h, eau douce, statique ; Effet : intoxication, immobilisation ;</p> <p>Americamysis bahia (crevette opossum, âge 24 h) : CL50 = 736 000 ug/L, 96 h (intervalle de confiance à 95 % : 646 000- 839 000 ug/L), eau salée, statique ;</p> <p>Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) : CL50 < 14 000 ug/L, 96 h, eau douce, statique ;</p> <p>Lepomis macrochirus (Crapet arlequin, juvénile) : CL50 > 180 000 ug/L, 96 h, eau douce, statique ;</p> <p>Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : Concentration : CL50 > 180 000 ug/L, 96 h, eau douce, statique.</p>
Persistence / Dégradabilité :	<p>Le soufre solide est biodégradable ; une réduction microbiologique en sulfure d'hydrogène ou une oxydation en espèces oxy-soufrées acides est possible. Ces deux produits peuvent avoir des conséquences environnementales. La récupération des déchets riches en soufre est préférable à l'élimination des déchets solides. Des récupérateurs commerciaux de déchets soufrés sont disponibles. L'élimination doit se faire dans un site d'enfouissement certifié approuvé pour l'utilisation de soufre élémentaire. Application simultanée spéciale de calcaire normalement requise.</p>
Bioaccumulation / Accumulation :	<p>Non prévu pour être bioaccumulable.</p>
Mobilité en Environnement :	<p>La poussière de soufre fugitive peut être transportée à des distances considérables de son origine, en particulier dans des conditions de faible humidité et de vent. Une exposition prolongée du sol et de la végétation à de telles poussières peut être nocive.</p>
Autres effets indésirables :	<p>Pas disponible.</p>

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions d'élimination :	<p>L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales ou nationales.</p>
---	--

Article 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Département américain des transports (DOT)**

Nom d'expédition: UN2448, SOUFRE FONDU, 4.1, GE III

Classe: 4.1

Numéro ONU : UN2448

Groupe d'emballage : III

Code d'étiquette :

**Canada Transport des marchandises dangereuses (TMD)**

Nom d'expédition: UN2448, SOUFRE FONDU, 4.1, GE III

Classe: 4.1

Numéro ONU : UN2448

Groupe d'emballage : III

Code d'étiquette :

**Article 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****Inventaires chimiques****États-Unis (TSCA)**

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique du TSCA.

Canada (DSL)

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification des produits chimiques du règlement NSN en vertu de la LCPE, 1999.

Règlements**féderaux Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

Classification SIMDUT : Classe B4 - Solides inflammables.

Symboles de danger :

**États-Unis**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme de communication des risques US OSHA, 29 CFR 1910.1200.

Soufre fondu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ / FICHE DE DONNÉES

Date de préparation : 1er août 2023

SARA Titre III

Composant	Article 302 (EHS) TPQ (lb)	Article 304 EHS QR (lb)	CERCLE QR (lb)	Section31 3	CODE RCRA	CAA 112(r) TQ (Kg.)
Le dioxyde de soufre	500	500	Non listé.	Non listé.	Non listé.	5000
Sulfure d'hydrogène	500	100	100	313	U135	10000

**Règlements de l'État
du Massachusetts**

Loi sur le droit à l'information du Commonwealth du Massachusetts des États-Unis

(annexe A du code de

Section 670.000 des règlements du Massachusetts)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Soufre	7704-34-9	Listé.
Le dioxyde de soufre	7446-09-5	E
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	E

Note:E = Substance extrêmement dangereuse

New Jersey

New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated article 34:5A-5)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Soufre	7704-34-9	Listé.
Le dioxyde de soufre	7446-09-5	Listé.
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	SHHS

Note:SHHS = substance dangereuse pour la santé

Pennsylvanie

Loi américaine sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de Pennsylvanie (34 Pa. Code Chap. 301-323)

Composant	N ° CAS.	Liste RTK
Soufre	7704-34-9	Listé.
Le dioxyde de soufre	7446-09-5	E
Sulfure d'hydrogène	7783-06-4	E

Note:E = Danger environnemental

Californie
**Prop 65 de
Californie :**

AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Composant
 Le dioxyde de soufre

Type de toxicité
 du développement

Article 16 : AUTRES INFORMATIONS**Clause de non-responsabilité:**

Les informations contenues dans ce document s'appliquent à ce matériel spécifique tel qu'il est fourni. Il peut ne pas être valable pour ce matériau s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations pour son usage particulier.

Date de préparation de la FDS : 1 août 2023

Version: 1.0